



Etaient présents :

- BRUYELLE Jean-Charles, Président de la CT « Gestion de la Ressource »
- CHERIGIE Valérie, directrice du Symcéc
- GALLET Alexandre, animateur
- FORTIER Francis, président de la CT 3
- FOURCROY Philippe, Président de la CT « Risques »
- TETARD Ghislain, Président de la CLE
- DRAIN Blandine, présidente de la CT « Communication »

Etaient excusés :

- GILLE Yves, Président du Symcéc

Ordre du jour :

- **Points d'actualités**
 - o ZEE
 - o Têtes de bassin (campagne exceptionnelle + bilan)
 - o Retour sur l'avis déposé sur l'épandage des boues de la STEP de Béthune
 - o Zones humides (à voir en CT en décembre et GT en janvier/février)
 - o Objectifs 2022
 - o Observatoire des prairies
- **Point sur le planning**
 - o Commissions thématiques
 - o Groupes techniques
- **Sujets à traiter**
 - o Feuille de route
 - o Critique de la fiche masse d'eau à réaliser
 - o Point Budget

Remarques et discussions :

Points d'actualités

- ZEE

Le travail est bien avancé. Il manque des données sur la CA2BM et le travail commence le 27 octobre avec les SPANC.

Ce travail aboutira à des ZPI (Zones potentiellement impactantes) et les élus, possédant le pouvoir de police en assainissement, décideront du classement en ZEE ou non. Le pouvoir de police a été transféré aux présidents des EPCI sauf lorsque le conseil communautaire a délibéré contre (Ternois com et à vérifier sur la CA2BM).

Ce travail permettra aussi d'appuyer pour les financements de l'Agence lors des discussions autour du 12^{ème} programme en montrant que l'ANC reste problématique sur le territoire.

- Têtes de bassin (campagne exceptionnelle + bilan)

La campagne a débuté en 2015 suite à la nouvelle cartographie des cours d'eau. Une campagne exceptionnelle a été effectuée en septembre/octobre 2022 suite à la sécheresse.

L'objectif est notamment de suivre l'évolution de la source du cours d'eau pour être le plus proche possible de la réalité.

Peu de différences ont été constatées entre les années précédentes et 2022 ce qui témoigne d'une bonne résilience du milieu.

La diminution de la quantité d'eau dans nos sous-sols augmente la concentration en pesticides ce qui a amené dans notre région à des dépassements de seuils pour certaines molécules.

La finalité de l'étude amènera à une discussion avec la DDTM pour modifier le point de source officielle du cours d'eau. Le « fossé » entre la source officielle du cours d'eau et le point le plus haut repéré dans l'étude sera classé dans l'espace de bon fonctionnement (EBF) comme « tête de bassin ». La CLE pourra demander une « gestion écologique » de ces parties intermittentes.

**L'étude est reconduite jusque l'approbation du SAGE révisé.
La partie entre la source officielle et le point le plus haut connu sera classé dans l'EBF.**

- Retour sur l'avis déposé sur l'épandage des boues de la STEP de Béthune

Un retour de la DDTM et du pétitionnaire arrivera en cette fin d'année.

- Zones humides (à voir en CT en décembre et GT en janvier/février)

La stratégie pour les zones humides est présentée ci-dessous.

Le premier volet concerne la délimitation de l'enveloppe. Les zones humides effectives correspondent aux inventaires du SAGE de la Canche et les zones humides potentielles correspondent au projet du

Muséum d'Histoire naturelle. Ces dernières seront incluses dans le SAGE comme un porté à connaissance pour mettre un point de vigilance auprès des pétitionnaires. Ces zones humides potentielles pourraient être vérifiées au fur et à mesure de l'évolution du SAGE révisé.

Le deuxième volet est la catégorisation des enjeux. Les catégories actuelles ne correspondent pas à la disposition du SDAGE 2022 donc il y a un travail à faire pour revoir la catégorie grâce à la cartographie des habitats du Muséum. La majeure partie du travail se trouve sur la catégorie « Autres enjeux » qui regroupe généralement les zones humides cultivées et les zones humides urbanisées.

Le troisième volet correspond à l'amendement des données pour les zones humides. Ce volet a été ajouté suite à un constat général sur le fait que les zones humides ne soient uniquement que des enveloppes cartographiques sans informations. Amender ces couches avec de la donnée faune/flore/habitat en partenariat avec d'autres bases de données naturalistes permettrait de valoriser nos zones humides avec par exemple un onglet sur le site internet avec des indicateurs comme le nombre d'espèces recensées dans les zones humides.

Le dernier volet correspond au suivi des indicateurs de :

- Superficie : Calculer l'évolution de la superficie des zones humides tous les 10 ans
- Fonctionnalités : avec le volet 3 de l'étude sur les zones humides nationale
- Des actions de restaurations : avec l'outil Géo MCE pour les projets et des indicateurs locaux
-

GT Zones humides				
La délimitation de l'enveloppe	Les zones humides potentielles	ZHP non vérifiées de l'inventaire de 2018		
		ZHP du projet MNHN		
	Les zones humides effectives	Inventaire du SAGE de 2003		
		Inventaire du SAGE de 2018		
La catégorisation des enjeux	Catégories actuelles	Remarquables		
		A enjeu agricole		
		A restaurer		
		Autres enjeux		
	Catégories attendues (Volet 2 projet)	Irremplaçables	Réserves naturelles	
		A enjeu agricole	Prairies humides	
A restaurer		Prairies fortement anthropisées		
Améliorer la donnée sur les zones humides	Faune			
	Flore			
	Habitat			
Mettre en place un suivi	Superficie			
	Fonctionnalités			
	Actions de restauration			

**Proposition du bureau pour la commission sur les zones humides :
L'enveloppe des zones humides effective est validée d'office. Celle des zones humides
potentielles représente un porté à connaissance.**

Pour les catégories, elles feront l'objet d'une consultation des élus et des EPCI (à valider plus tard)

Rappel de la disposition A9-4 du SDAGE 2022-2027 :

3. Compenser l'impact résiduel de son projet sur les zones humides*. Pour cela le pétitionnaire utilise préférentiellement l'outil d'évaluation national de la fonctionnalité des zones humides mis à disposition par l'Office Français pour la Biodiversité, pour déterminer les impacts résiduels après évitement et réduction et garantir l'équivalence fonctionnelle du projet de compensation. Celui-ci doit correspondre à une restauration* de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel, sans que la surface de compensation ne soit inférieure à la surface de la zone humide détruite, selon un ratio qui respecte les objectifs suivants :

- 150% minimum, dans le cas où le site de compensation sur lequel le projet doit se réaliser est situé dans la classe « à restaurer/réhabiliter » de la classification établie par le SAGE ([cf. disposition A-9.1](#)) ou, si le SAGE n'a pas achevé la classification, dans une liste partielle de zones humides « à restaurer/réhabiliter » ayant recueilli l'avis favorable de la CLE du SAGE ;
- 200% minimum, dans le cas où le site de compensation sur lequel le projet doit se réaliser est situé sur un SAGE voisin, et est dans la classe « à restaurer/réhabiliter » de la classification établie par ce SAGE voisin ([cf. disposition A-9.1](#)) ou, si le SAGE voisin n'a pas achevé la classification, dans une liste partielle de zones humides « à restaurer/réhabiliter » ayant recueilli l'avis favorable de la CLE du SAGE voisin ;
- 300% minimum, dans tous les autres cas.

○ Objectifs 2022

Objectif 2022 Agence		Etat d'avancement
Feuille de route du SAGE	Rédaction	En cours
	Secteurs prioritaires EBF	Pas de secteurs prioritaires
	Secteurs érosion	Démarche amorcée
	ZEE	Démarche amorcée
Critique des fiches masses d'eau		Démarche amorcée (à voir après)
SAGE et littoral		Contact pris avec le Parc Marin, ils vont restituer une étude sur les ZH début 2024

○ Observatoire des prairies

Objectif :

- Inventaire des prairies stratégiques
- Convention avec la DDTM, chambre d'agriculture
 - Demande d'avis de l'observatoire : favorable, sous réserve ou défavorable. Il peut contenir des recommandations (maintien de la haie, hydraulique douce ...)

Point sur le planning

- Commissions thématiques

Le planning a été envoyé à la mi-juillet

Pas de remarques sur ce point

- Groupes techniques

Pas de remarques sur ce point

Sujets à traiter

- Feuille de route

La feuille de route est un impératif pour le financement de l'animation SAGE.

La feuille de route a été distribuée pendant la réunion et uniquement la partie sur les volumes prélevable a été étudiée par manque de temps :

- Fin 2023 : consultation hydrogéologue
- 2024 : Travail avec l'hydrogéologue
 - Terrain et analyse des données présentes
 - Rédaction du cahier des charges
- Fin 2024 : Consultation du bureau d'étude
- 2025 : lancement de l'étude

Ensuite il faudra clarifier les priorités : Quels usages prioritaires ?

Pour rappel, l'Agence de l'eau lance une étude en 2023 pour estimer les volumes prélevables pour chaque SAGE via une « méthode simplifiée »

Remarques :

Pour les études volumes prélevables, il faudra reconnaître et essayer de prendre en compte les volumes réellement prélevés.

Il faudra revoir la partie Pollutions diffuses avec Mr BRUYELLE

- Critique de la fiche masse d'eau à réaliser

Pour l'instant, un retour est prêt sur les données.

La fiche masse d'eau est en cours de consultation par les équipes du Symcéa. Le retour sera envoyé aux équipes de l'Agence de l'eau en décembre.

Mr BRUYELLE fait remarquer le montant disproportionné des dépenses pour l'ANC.

- Point Budget



La convention d'animation va prendre fin le 31 décembre 2022. Le financement du poste d'animation reste à 70%.

Le dossier sera présenté en conseil d'administration en mars 2023.

Des besoins ont été remontés pour :

- La catégorisation des zones humides
- Les secteurs où l'érosion impacte les milieux aquatiques

Prochaines réunions :

Le prochain bureau est prévu le 15 décembre à 14h. Les membres du bureau sont invités à :

- Donner leur avis sur la feuille de route
- Donner leur avis sur la fiche masse d'eau

Fait à _____ Le _____

Monsieur TETARD Ghislain, Président de la Commission Locale de l'Eau de la Canche